

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

Aménagement du territoire – candidature programme départemental Centres Villes et Villages (2021 – 099)

Afin de mieux accompagner le développement des territoires, le Département de la Drôme soutient les villes qui désirent apporter une réponse globale à la revitalisation de leur centre-bourg par la mise en œuvre du programme Centres Villes et Villages.

Ce dispositif permet notamment une aide financière pour les études et le plan d'action dans un 1^{er} temps, puis un conventionnement tripartite avec Arche Agglo pour prioriser ou bonifier les projets qui seront inscrits dans le plan d'action global.

Ce dispositif départemental s'articulera en cohérence avec le label national « Petites Villes de Demain », et permettra de faire converger les moyens d'ingénierie et les financements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DEMANDE l'intégration de la commune de Saint Donat sur l'Herbasse au dispositif « Centres Villes et Villages » déployé par le Conseil Départemental de la Drôme,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la lettre d'intention afférente à cette demande.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.





REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2021
Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

**Finances – amélioration de performance énergétique de bâtiment,
demande de cofinancement au SDED26
(2021 – 100)**

Pour mémoire, lors de sa délibération du 11 septembre 2018, la commune a adhéré au service de conseil en énergie du SDED26 territoire d'Énergie.

A ce titre, outre les conseils et études en la matière, elle peut bénéficier de subventions à chaque opération d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, ce qui a été le cas sur le nouveau bâtiment scolaire Aragon.

Ces subventions correspondent à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) par le SDED auprès des diverses autorités organisatrices de distribution de l'énergie.

C'est aujourd'hui le cas du programme de travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville. Le cofinancement s'établit à 50% d'une dépense éligible de 20 000 € HT, puis 20% supplémentaire jusqu'à 50 000 € HT (soit potentiellement 20 000 € de subvention)

Le montant de ces travaux induisant l'amélioration énergétique s'établit comme suit :

- Lot n°5 Menuiserie extérieures aluminium / bois: 101 200.00 € HT

(la totalité des menuiseries extérieures vétustes, aujourd'hui en simple vitrage châssis bois d'origine, est remplacée par des menuiseries aluminium / bois isolantes double vitrage).

Lot n°14 chauffage ventilation plomberie sanitaire : 95 000.00 € HT

(en particulier la chaufferie gaz du bâtiment et radiateurs acier, vétustes, sont remplacés par une Pompe à Chaleur air/air réversible à régulation). Les consommations seront diminuées de 50%.

TOTAL : 196 200.00 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02 021_1 00-D

Le Conseil Municipal est sollicité pour renouveler l'adhésion de la commune au service de conseil en énergie du SDED26, et autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès du SDED26 Territoire d'Énergie un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 3 juin 2021,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, en annexe de la présente,

RENOUVELLE L'ADHESION au service conseil en énergies du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0.20 €/habitant, pour une population légale en vigueur au 01/01/2021 de 4 302 habitants, soit 860.40 €,

SOLLICITE le SDED26 – Territoire d'Énergie pour une aide technique et financière (subvention) au titre du dispositif d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, selon le règlement en vigueur, pour le programme de réhabilitation de l'Hôtel de Ville,

S'ENGAGE à céder au SDED26 les certificats d'économies d'énergies (CEE) issus es travaux réalisés,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du SDED le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

3 abstentions (R. Grenier, L. Weiss, S. Bourgeat)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 11/06/2021

Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

Extension hôtel de ville – Demande de subvention C.A.R.2 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (2021 – 101)

Pour mémoire, lors de sa séance du 5 mars 2019, le Conseil Municipal délibérait pour présenter le projet de réhabilitation de l'Hôtel de ville, dans le cadre du dispositif Bourg Centre.

Or, la nouvelle équipe issue du scrutin de 2020 a souhaité apporter quelques modifications au projet, période pendant laquelle le dossier finalisé n'a pu être présenté à la Région.

Durant cette période intermédiaire, les dispositifs de cofinancement régionaux ont néanmoins été optimisés sur tous les dossiers disponibles et mûrs : nouveau bâtiment scolaire Aragon, voie verte entrée ouest, vidéoprotection rond-point JS Bach, parc Bert.

Aujourd'hui, le projet actualisé d'extension réhabilitation de l'hôtel de ville est éligible au dispositif du Contrat Ambition Région 2^e génération (CAR2), qui sera validé à l'échelle intercommunale, comme le précédent.

Le projet de réhabilitation extension de l'hôtel de ville conserve les mêmes principes :

- Une salle des mariages et du Conseil plus fonctionnelle et modernisée,
- La mise en accessibilité dans le cadre du programme pluriannuel des bâtiments publics,
- Un regroupement cohérent des services,
- Une réhabilitation du bâti notamment sur son aspect performance thermique et esthétique,

La réalisation du chantier ne se fera toutefois plus en site occupé, mais devrait toujours s'étaler sur deux exercices : 2022 et 2023.

Les travaux sont estimés à **1 214 000 € HT**, et comprennent les lots suivants :

| | |
|--|-----------------------|
| Déconstruction, terrassement, abords : | 124 700 € HT |
| Démolitions intérieures, gros œuvre : | 334 700 € HT |
| Appareillage pierre : | 30 100 € HT |
| Etanchéité : | 26 900 € HT |
| Revêtements façades : | 27 500 € HT |
| Menuiseries extérieures : | 101 200 € HT |
| Serrureries : | 42 800 € HT |
| Revêtements, carrelages – faïences : | 31 600 € HT |
| Revêtements sols souples : | 28 300 € HT |
| Plâtrerie, faux-plafonds, peintures : | 121 100 € HT |
| Menuiseries intérieures : | 68 700 € HT |
| Ascenseur : | 27 800 € HT |
| Espaces verts : | 16 300 € HT |
| Electricité – courants faibles : | 109 000 € HT |
| Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire : | 95 000 € HT |
| Couverture zinguerie bardage bois : | 28 300 € HT |
| TOTAL : | 1 214 000 € HT |

La mission de maîtrise d'œuvre, confiée à Ph Amette architecte, s'élève à **84 745.00 € HT**,

Enfin, les missions Contrôle Technique (CT) et Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), confiées aux cabinets DEKRA et Qualiconsult, s'élèvent à **10 060.00 € HT**.

Le montant total de l'opération est donc arrêté en phase PRO à hauteur de **1 308 805.00 € HT**, c'est sur cette base que la demande de cofinancement est présentée par la commune.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

| DEPENSES (HT) | | RECETTES | |
|------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Travaux | 1 214 000.00 | Département (18.36%) | 212 000.00 |
| Maîtrise d'œuvre | 84 745.00 | Etat DETR (10.82%) | 125 000.00 |
| CT – CSPS | 10 060.00 | Etat DSIL (7.64%) | 100 000.00 |
| | | SDED amélior. énergétique | 20 000.00 |
| | | Région CAR2 (20%) | 261 761.00 |
| | | Autofinancement Commune | 590 044.00 |
| TOTAL | 1 308 805.00 | TOTAL | 1 308 805.00 |

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention « Contrat Ambition Région » à hauteur de 20% de la dépense HT, soit 261 761.00 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des Finances du 3 juin 2021,

APPROUVE le projet d'extension réhabilitation de l'hôtel de ville, selon les principes évoqués ci-dessus,
SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre des politiques d'aménagement du territoire et notamment du dispositif Contrat Ambition Région 2^e génération, pour une subvention sur ce programme de travaux,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

3 abstentions (R. Grenier, L. Weiss, S. Bourgeat)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02021_101-D



REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2021
Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 8 juin 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

Finances – Emprunt Caisse d'Epargne **(2021 – 102)**

Pour rappel, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les grands équilibres financiers de la commune ont été présentés, ainsi que les projets d'investissements des années à venir.

Afin de financer ce programme d'investissements, une enveloppe financière de 2 M€ est nécessaire, qui permet de préserver d'une part la fiscalité locale, d'autre part les grands équilibres du budget.

Cette enveloppe sera répartie, afin d'optimiser les taux, les annuités, et le profil général de la dette, comme suit :

- Une première enveloppe de 750 000 €, mobilisée en 2021 auprès du Crédit Agricole, et qui a fait l'objet de la Décision par délégation n°2021-082 du 18/05/2021, dont le Conseil Municipal a communication lors de la présente séance.
- Une seconde enveloppe de 1 250 000 €, qui sera mobilisée à partir de mi-2022, auprès de la Caisse d'Epargne, faisant l'objet de la présente délibération.

En effet, conformément à la délibération n°2020-070 du 30 juillet 2020, alinéa 3, portant délégations au Maire, ce dernier dispose de la possibilité de mobiliser par Décision les emprunts jusqu'à une enveloppe de 1M€. Au-delà, il convient donc de prendre une délibération.

Cette enveloppe de 1 250 000 € sera mobilisée sur une durée de 20 ans, à compter de la date du début d'amortissement (soit mi-2022), au taux fixe de 1%, la première échéance intervenant en juin 2023.

La proposition est jointe en annexe à la présente.

Le Conseil Municipal, est sollicité pour autoriser la mobilisation de cette enveloppe d'emprunt et autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels en ce sens.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02 021_102-D

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 3 juin 2021,

DECIDE de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, aux conditions de l'établissement, un emprunt de la somme de 1 250 000 € destiné à financer le programme d'investissement de la commune,

PRECISE que les caractéristiques du prêt s'établissent comme suit :

- Mise à disposition des fonds : phase de mobilisation des fonds jusqu'au 25/06/2022 (le taux applicable durant la phase de mobilisation des fonds est égal au taux fixe du prêt)
- Date de départ en amortissement : 25/06/2022
- Taux fixe du prêt : 1%
- Durée : 20 ans
- Profils de l'amortissement : ligne à ligne
- Périodicité : annuelle
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Remboursement anticipé du prêt : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : 1% du montant du prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 abstentions (R. Grenier, L. Weiss, S. Bourgeat, D. Fouraison, G. Canet par procuration)
2 contre (A. Murat, M.P. Manlhiot par procuration)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

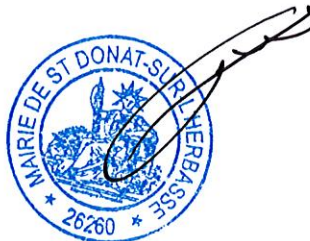
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 11/06/2021

Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02 021_1 02-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

Foncier/Urbanisme – acquisition foncière parcelles P 815 et P 1283
(2021 – 103)

La commune dispose de l'opportunité d'acquérir les parcelles P 815 et P 1283, jouxtant les jardins familiaux en entrée de ville, le long de l'avenue Charles de Gaulle (voir plan joint).

Aujourd'hui classées en zone A, ces parcelles représentent une opportunité en entrée de ville pour le futur.

L'acquisition de ces 3 286 m² peut se faire au prix de 7 000 €, soit un prix de 2.13 €/m².

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'acquisition des parcelles P815 et P1283 aux conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 3 juin 2021,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées P 815 et P 1283, d'une superficie de 3 286 m², au prix de 2.13 €/m², soit un prix global de 7 000 €, selon le plan joint en annexe,

PRECISE que l'acte notarié nécessaire à cette acquisition sera pris en charge par la commune

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 02106 08-02021_103-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

**Réseaux – raccordement électrique (poste Hauts du Mas)
pour alimenter la construction de 6 logements lotis
(2021 - 104)**

Afin d'assurer le raccordement du lotissement de 6 logements au 6 rue des Hauts du Mas, le SDED26 (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'extension du réseau basse tension (poste Hauts du Mas).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Dépense prévisionnelle : | 11 647.13 € HT |
| Financements SDED : | 4 658.85 € |
| Participation du demandeur : | 6 988.28 € |

Le Conseil Municipal, est sollicité pour approuver le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement tel que ci-dessus,

PRECISE que la participation financière restant à charge de la commune lui sera remboursée par le pétitionnaire porteur du projet, M. FAURE

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02 021_104-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

Réseaux – renforcement électrique (poste Verrières)
(2021-105)

Afin d'assurer la desserte de la zone autour du poste de Chantesse, le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour renforcer le réseau basse tension.

S'agissant d'un projet de développement du réseau de distribution publique, aucune participation financière de la commune n'est requise.

Néanmoins, elle doit en approuver le principe et le plan de financement comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Dépense prévisionnelle (dont 2 140.71 € frais de gestion) : | 44 954.98 € HT |
| Financements SDED : | 44 954.98 € |
| Participation communale : | 0.00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement, étant précisé qu'aucun montant ne reste à la charge de la collectivité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02 021_105-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 juin 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

**Culture – opération de désherbage à la médiathèque
(2021 – 106)**

Le désherbage consiste à retirer des documents & livres des collections de la médiathèque. C'est une opération à effectuer régulièrement afin d'avoir des collections à jour.

Les critères et les modalités d'élimination sont les mêmes que pour les désherbages précédents, pour la liste des ouvrages jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'opération de désherbage des ouvrages joints en annexe, **MANDATE M.** le Maire ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021



**REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2021**

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 juin 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle (à partir de 19h20), MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : DEGROOTE Alain, CANET Gérard (pouvoir à D. FOURAISON), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), ROBIN Julie.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2021

Secrétaire de séance : I VOLOZAN-FERLAY

MOTION de soutien à l'obtention d'une AOP Côtes du Rhône (2021 – 107)

A l'initiative du Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines, une demande de reconnaissance de la qualité des vins issus des communes de cette aire géographique, a été effectuée auprès de l'INAO en 2014. Les efforts entrepris par les vignerons dans les parcelles et en caves depuis plus de 20 ans sont aujourd'hui reconnus par des récompenses dans les concours et médias nationaux.

Sachant qu'en Drôme des Collines, l'agriculture est une partie importante du tissu économique local, elle génère des emplois, façonne le paysage et fait perdurer ce patrimoine et savoir-faire reconnu dans l'histoire et en particulier histoire viticole à Saint-Donat avec l'ancienne cave coopérative.

De plus, il est à noter que cette démarche est similaire à la demande d'IGP des trufficulteurs de la Drôme des Collines (même reconnaissance et même terroir) avec lesquels le Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines collabore.

Enfin, le Syndicat se propose d'apporter toute son aide à la création, à l'échelle de l'agglomération, d'un « sentier oenotouristique », vecteur de développement touristique du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte la présente motion de soutien en faveur de l'obtention de l'Appellation d'Origine Protégée « Côtes du Rhône » sur l'aire géographique de la Drôme des Collines,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

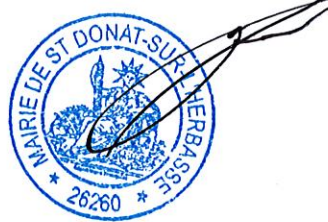
Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 06 08-02021_107-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 9 juin 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 11/06/2021
Affiché le 11/06/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2021

Application agréée E-legalite.com